



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LIVRAISON (Edition: janvier 2008)

Valables pour tous travaux et livraisons, sauf convention contraire signée de part et d'autre:

Option:	Immédiate et sans engagement.
Plus-value:	Les majorations de prix sont facturées selon nos tarifs en vigueur.
Détermination: du poids	L'évaluation du poids se fonde sur les poids théoriques indiqués dans les listes de prix, resp. déterminés par la pesée.
Livraison par camion :	Franco chantier, par camion standard, aussi loin que la route est carrossable, sans déchargement. Un montant de Fr. 15.-- est facturé par mouvement de grue. Supplément pour transports spéciaux si nécessaire non compris. Participation taxe poids lourds non comprise.
Enlèvement :	Aucune bonification ne peut être accordée sur le matériel enlevé à nos dépôts.
Délai:	De stock sauf vente entre-temps ou à convenir. En aucun cas, l'acheteur ne pourra prétendre à des dommages et intérêts pour une livraison tardive.
Paiement:	30 jours net sans escompte. Après échéance du délai de paiement, un intérêt de retard sera facturé au taux de +1% sur le taux pratiqué pour les comptes courants de la Banque Cantonale et ce sans mise en demeure aucune. Le paiement des intérêts moratoires ne libère pas le client de l'obligation de payer aux dates prévues.
TVA:	La taxe à la valeur ajoutée (TVA) n'est pas incluse dans nos prix.
Prix :	Tous les prix publiés sont indicatifs et non contractuels, ils peuvent être modifiés sans préavis.
Majoration d'usine :	Les majorations temporaires des usines sont facturées séparément.
Conditions usuelles:	Pour les commandes inférieures à Fr. 200.--, une participation aux frais de transport de Fr. 30.-- est facturée. Le minimum de facture est de Fr. 50.--.
Réclamation/garantie:	Toutes les réclamations doivent être formulées par écrit dans un délai de cinq jours ouvrables. Passé ce délai, les réclamations ne seront acceptées que s'il s'agit de défauts cachés. Pour le matériel reconnu défectueux par le fournisseur, celui-ci procède au remplacement de la marchandise incriminée sans droit aucun pour des dommages ou intérêts de quelque sorte.
Retour de marchandises :	Seule la marchandise à l'état de neuf, non transformée et dans l'emballage d'origine pourra être retournée sur accord préalable. Les retours sont crédités avec une retenue de 30% du prix facturé, minimum fr. 50,00 pour frais. Les articles non tenus en stock et commandés spécialement pour le client ne seront ni repris ni échangés.
Réserve de propriété :	Les fournitures que nous livrons à l'acheteur restent notre propriété jusqu'au paiement total du montant de nos factures, intérêts moratoires inclus. L'acheteur est tenu de participer aux mesures nécessaires à la protection de la propriété du fournisseur.
For juridique:	Favre SA : Payerne/VD. Aciers Favre SA : Marin-Epagnier/NE